

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 27 mars 2009

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Commune – Cantine – Assainissement - Lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Keravis, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2008, dressés par M. Yannick BOTREL, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du Receveur,

Lui donne acte de la présentation faites des comptes administratifs,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2008 closes

TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2009

Le Conseil Municipal décide l'inscription au compte 7311 d'un produit global de 591 814 € et fixe les taux d'imposition pour l'année comme suit :

TAXES	TAUX	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	12.84	1 472 000	189 005
Foncier bâti	15.70	1 094 000	171 758
Foncier non bâti	68.43	151 500	103 671
Taxe professionnelle	13.40	950 600	127 380
TOTAL			591 814

MOTION de SOUTIEN / « MATERNELLES EN DANGER »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier du Collectif « Maternelles en danger ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prends acte de la volonté du Ministre de l'Education nationale de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.
- regrette que les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques minorent systématiquement la réalité démographique de nos communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques, notamment celles de nos communes sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Pour nos communes, cette scolarisation est importante et répond à un réel choix des familles qui y sont attachées. L'accompagnement de cette attente sociale est tout aussi important de la part des collectivités territoriales qui ont lourdement investi, soit par la construction, soit par la rénovation ou l'aménagement des locaux et par la mise à disposition des écoles publiques de personnels municipaux.

- **demande avec le collectif de parents, enseignants, élus de Bretagne, que tous les enfants dont les familles veulent la scolarisation dès deux ans soient accueillis en maternelle, dans des conditions compatibles avec un enseignement de qualité.**

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE / VOIRIE DEFINITIVE / LOTISSEMENT DU COURJOU

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est souhaitable d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voirie définitive du lotissement du Courjou : consultation des entreprises (DCE, ACT) et surveillance des travaux (DET, AOR). Le devis de l'entreprise ATGT est accepté pour un montant de 5 340€ HT. :

PARTICIPATION A LA FORMATION PREMIERS SECOURS

Le conseil municipal de Bourbriac émet un avis favorable à la participation d'un montant de 11 € par enfant ayant suivi la formation aux premiers secours dispensée par la Communauté de Communes de Bourbriac. Cette somme sera versée à la Communauté de Communes de Bourbriac sur présentation de la liste des participants.